

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RODEREN  
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

**02 décembre 2020**

Date d'affichage :

**03 décembre 2020**

**Nombre de membres : 15**

**En exercice : 15**

**Nombre de présents : 14**

**Présents : Mmes et MM.**

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,  
Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Anatole FUCHS, Lucile  
ZUSSY, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion  
FUCHS, Jean-Sébastien INEICH, Stéphanie HALLER,  
Éric HUMBERT.

**Excusé(s) :**

M. Regis MAÎTRE

**Procuration(s) :**

M. Anatole FUCHS.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2020.**
- 2. Finances :**
  - **Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2020.**
  - **Taxes et produits irrécouvrables.**
  - **Vente terrains de construction rue des Collines.**
- 3. Classement des voies communales.**
- 4. Loyer de chasse**
- 5. Divers.**

---

M. Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Point N° 1                    ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 02 NOVEMBRE 2020**

**Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 02 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

20h15 Mme Marion FUCHS rejoint l'assemblée.

## Point N° 2 FINANCES

### **DEL20201210\_001 AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021**

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour permettre de prendre en charge les dépenses d'investissement en 2021, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater, pour l'ensemble des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- **Chapitre 21**

C/2131	Bâtiments publics	6 000 euros
C/2152	Voirie	1 000 euros
C/2157	Matériel et outillage voirie	200 euros
C/2158	Matériel et outillage techniques	1 500 euros
C/2184	Mobilier	2 000 euros

**Vu l'article L 1612-1 du CGCT ;**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.**

### **DEL20201210\_002 TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Le comptable du Trésor Public nous fait part d'un état de titres non recouverts par certains contribuables. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accorder décharge au comptable de la somme de 0,48 € en non-valeur.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder décharge au comptable, la somme de 0,48 € correspondant aux titres irrécouvrables.**

### **DEL20201210\_003 VENTES TERRAINS DE CONSTRUCTION RUE DES COLLINES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de deux parcelles viabilisées, rue des Collines, section 9 N° 394 d'une superficie de 6,02 ares et n° 397 d'une superficie de 6,61 ares.

Le 02 novembre 2020, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente à 16 000 € l'are et autoriser le lancement des opérations de commercialisation des parcelles, par une information diffusée dans « Roderen-Infos » à l'attention des habitants de la commune et en recontactant les personnes candidates qui avaient déjà déposé une offre. Trois personnes ont manifesté leur intérêt d'acquérir une parcelle.

Le 30 novembre, les membres de la commission urbanisme ont rencontré les candidats qui ont pu exprimer leur intérêt pour l'acquisition de ces biens.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ces biens :

- de retenir 2 candidatures ;
- d'attribuer les parcelles cadastrées aux candidats ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la vente ;
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- de dire que les recettes correspondant à la vente seront versées à l'article 2111 du budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **retient la candidature de Monsieur SCHNEBELEN Baptiste et de Madame PALOU Marion pour un lot et la candidature de Monsieur STEMPFLIN Emmanuel et Madame HAFFNER Chloé pour l'autre lot.**
- **attribue la parcelle cadastrée section 9 N° 394, d'une surface de 6,02 ares, pour un montant de 96 320 € à Monsieur STEMPFLIN Emmanuel et à Madame HAFFNER Chloé ;**
- **attribue la parcelle cadastrée section 9 N° 397, d'une surface de 6,61 ares, pour un montant de 105 760 € à Monsieur SCHNEBELEN Baptiste et à Madame PALOU Marion ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la vente ;**
- **dit que les frais seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **dit que les recettes correspondant à la vente seront versées à l'article 2111 du budget.**

### **Point N° 3 DEL20201210\_004 CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est calculée entre autres à partir de la longueur de la voirie communale.

Il rappelle que le classement de ces voies n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et approuvée par délibération du conseil municipal du 17 octobre 2016.

La longueur de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 était de 8 130 m.

Par délibération du 02 novembre 2020, le Conseil Municipal avait accepté la cession de la voirie du lotissement rue des Collines par l'AFUA Les Collines et la cession de la voirie de la rue des Chênes par Maisons Nature.

Le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, présenté à l'assemblée.

Section	Dénomination des voies	Longueur en mètre
	Longueur totale au 01/01/2017	8 130
5	Rue des Chênes	171
9	Rue des Collines 2 <sup>ème</sup> partie	91
	Longueur Totale au 01/01/2021	8 392

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve le tableau présenté ;**
- **fixe la longueur des voies communales à 8 130 mètres en rajoutant la longueur de**
  - **la rue des Chênes : 171 mètres**
  - **la nouvelle partie de la rue des Collines : 91 mètres****soit un total de 8 392 mètres de longueur de voies communales ;**
- **précise que le classement et la mise à jour du tableau de classement des voies communales ne porteront pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique ;**
- **donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.**

**Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.**

#### **Point N° 4 LOYER DE CHASSE**

Christophe KIPPELEN expose :

En date du 12 octobre 2020, Monsieur le Maire, Éric SOENEN et Lucille ZUSSY ont rencontré en mairie le locataire de la chasse principal de Roderen, accompagné d'un Lieutenant de louveterie qui a expliqué que ces dernières années les dégâts des sangliers sur les parcelles génèrent des coûts élevés pour la société de chasse, qui indemnise les propriétaires fonciers. Ne pouvant réduire de façon significative les coûts liés aux dégâts des sangliers, le locataire sollicite de la part de la commune une réduction du loyer de 4 000 €/an.

Le Maire a pris attache auprès de la Sous-Préfecture et fait lecture à l'assemblée de sa réponse. Il informe également des loyers pratiqués par les communes avoisinantes et du loyer établi en 2015 (10 000 €/an) et l'intégration des parcelles suite à l'échange de bans avec la commune de Rammersmatt.

Le Maire propose une révision du loyer sur la base du tarif pratiqué pour le bail 2006-2014, soit une baisse de 1 500 €/an et demande l'avis du Conseil Municipal. Un débat suit et le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et le charge d'en faire part au locataire de chasse.

En contre partie il sera demandé aux chasseurs d'intensifier les actions pour limiter la population de sanglier et de réduire de façon significative les dégâts de sangliers aux cultures.

Christophe KIPPELEN informe l'assemblée qu'un mirador a été vandalisé et partiellement brûlé. Le mirador est hors d'usage et condamne ce geste malveillant qui est peut-être l'acte de personne opposée à la chasse. Cette structure est nécessaire aux chasseurs pour réguler la population du gibier pour qu'il y ait un équilibre entre la forêt, les arbres, les cultures et les animaux.

Anne-Marie TSCHIRHART, Conseillère Municipale demande s'il faut une autorisation pour ériger un mirador sur des parcelles privées.

Le Maire répond que les locataires de chasse sont tenus de demander l'autorisation au propriétaire de la parcelle, mais peuvent circuler librement dans le cadre de la chasse.

## Point n° 5 DIVERS

### Réseaux téléphonie mobile

La société SPIE en charge de la construction de l'antenne de téléphonie mobile informe que le raccordement électrique par ENEDIS est en cours et l'antenne devrait entrer en phase de test les prochaines semaines. L'entrée en fonction de l'antenne est prévue fin février 2021.

### Collecte Banque Alimentaire

Jocelyne SOURD, Conseillère Municipale remercie les généreux donateurs au profit de la Banque Alimentaire. Cette année les habitants ont pu déposer les colis à la mairie sur une période d'une semaine contre une journée auparavant. La municipalité remercie également Valérie ZIMMERMANN pour avoir accueillie un point de collecte dans son magasin « Au Bonheur de Val » où de nombreux dons alimentaires ont pu être collectés.

### Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M <sup>2</sup>	Date arrêté
20/11/2020	DP 06827920F0031	Mme KERMANN Elisabeth	5, rue des Collines	Mise en place d'un carport	32,49 m <sup>2</sup>	Retrait 02/12/20
20/11/2020	DP 06827920F0032	M. HEINRICH Eric	5, rue des Pâturages	Mise en place d'une piscine enterrée	19,5 m <sup>2</sup>	26/11/20
24/11/2020	DP 06827920F0033	M. JENN Marcel	65, rue du Ruisseau	Ravalement de façades		
30/11/2020	DP 06827920F0034	Mme TISSOT Edwige	2, rue de Rammersmatt	Création d'un bureau professionnel dans une partie de la grange	10 m <sup>2</sup>	08/12/20
01/12/2020	DP 06827920F0035	Mme CZERW Caroline M. DAVID Mathieu	21, rue de Rammersmatt	Agrandissement de 2 fenêtres et ravalement de façades		08/12/20
04/12/2020	DP 06827920F0036	M. PFAFF Lucien	12, route de Guewenheim	Mise en place d'une véranda	19,44 m <sup>2</sup>	
02/12/2020	PC 06827920F0005	Mme KERMANN Elisabeth	5, rue des Collines	Mise en place d'un carport	32,49 m <sup>2</sup>	

### Mémorial des aviateurs

Monsieur le Maire rappelle le projet présenté lors d'une réunion des commissions réunies, par Monsieur André SPETZ Président de l'Association Mémoire et Citoyenneté et d'Alsace-Ontario. Il salue le travail de Madame et Monsieur SPETZ, qui chaque année organisent avec la municipalité, la commémoration en hommage à Kiffin ROCKWELL.

Le projet consiste à déplacer ce Mémorial et d'aménager un espace plus grand en y intégrant une stèle et des panneaux d'informations en mémoire aux aviateurs tombés dans le Haut-Rhin durant les deux guerres mondiales. L'inauguration de ce Mémorial aura lieu dimanche 27 juin. De nombreuses personnalités ont déjà confirmées leur présence.

Les Conseillers débattent et proposent de créer un groupe de travail afin d'aider Monsieur SPETZ dans son projet, qui résulte de toutes ses actions menées depuis de nombreuses années.

### **Repas des aînés**

Béatrice TESTUD remercie tous les membres du Conseil Municipal pour avoir contribué à la distribution des colis pour les aînés du village. La livraison du repas de Noël a été très appréciée et accueillie chaleureusement. Nous avons reçu de leurs parts des mots de remerciement, des chocolats et même des dons, que nous verserons à la caisse des écoles.

### **Décorations de Noël**

La commission a préparé les décorations pour le sapin de Thann, qui a été mis en place près de la fontaine St Thiébaud, ainsi que celles du village. Les illuminations ont été installées par Anatole FUCHS avec l'aide de nos ouvriers communaux et Lucile ZUSSY.

Samedi 06 décembre la mise en place des décorations a été terminée avec le Conseil Municipal des Jeunes.

Les 2 étoiles en fer forgé installées près de la mairie ont été réalisées par deux habitants de la commune et conjoints d'élus, Dominique WEIBEL et Olivier GRUNENWALD. Madame Anne FUCHS a apporté idées et temps à la réalisation des décorations.

Les décorations ont été très appréciées par les villageois.

Béatrice TESTUD remercie tous les participants et bénévoles de leurs précieuses aides.

### **Manifestations des Associations**

Eric SOENEN informe que le calendrier des manifestations 2021 est consultable sur le site de la commune et figurera dans le prochain Roderen-Infos. En raison de la pandémie les manifestations ne seront peut-être pas maintenues, seule confirmation de date le Don du Sang.

### **Commémoration RVY**

Cette année la commune de Roderen sera l'organisatrice de la commémoration du 1<sup>er</sup> Régiment des Volontaires de l'Yonne qui ont pris part à la libération de l'Alsace et accueillera la délégation de la ville de Joigny et des communes membres le dimanche 16 mai 2021.

### **Mobiliers – Zone de loisirs**

Anatole FUCHS informe que le bois pour la fabrication de 9 nouveaux bancs a été commandé, ainsi qu'un rabot électrique pour équiper les ouvriers municipaux.

### **Vœux du Maire 2021**

Ne pouvant adresser les vœux de la municipalité directement aux Roderenois et Roderenoises en raison des précautions sanitaires, Christophe KIPPELEN propose d'enregistrer une vidéo qui sera diffusée sur le site. Une carte de vœux sera également adressée à tous les foyers.

### **Tickets Cinéma**

L'opération ticket-ciné pour les jeunes de 6 à 18 ans est renouvelée en 2021, en espérant que les cinémas pourront à nouveau accueillir du public.

### **Signalisation routière**

Le Maire rapporte une question posée à Régis MAÎTRE par une habitante de Roderen au sujet de la mise en place d'un Stop à l'intersection de la rue des Forgerons et de la rue des Prés.

Cette décision relève du pouvoir de police du Maire. Il restait à Roderen 3 carrefours avec priorité à droite, afin de mieux sécuriser ces intersections des arrêtés municipaux ont été pris pour remplacer les priorités à droite par des panneaux Stop ou Cédez le passage.

Emmanuelle RUFF signale que des riverains sont satisfaits de ces mesures prises dans la rue des Forgerons et ne constate pas d'augmentation de la vitesse de la part des automobilistes liée aux changements de priorités.

### **Plan Climat**

Jocelyne SOURD informe qu'un nouveau référent d'Alter Alsace Energie, Monsieur AFONSO a repris la suite du dossier d'étude énergétique des bâtiments communaux, qui était resté en suspend en 2020 en raison de la pandémie. Il présentera son rapport en début d'année 2021.

### **Schéma vélo-Piste cyclable**

Jocelyne SOURD en charge du projet de piste cyclable communale et référente au Pays Thur Doller rend compte de la réunion du 23 novembre avec le Département et le Pays Thur Doller.

Le projet consiste à prolonger jusqu'à Roderen la future voie cyclable du barreau de Vieux-Thann qui aboutira à Leimbach. La municipalité souhaite rencontrer les différents acteurs afin d'inscrire le projet de Roderen en dossier prioritaire. Elle proposera une rencontre avec les Maires de Leimbach, Thann, Vieux-Thann, le Conseil Départemental, le responsable Mobilités douces de la CCTC, le Pays Thur-Doller et le Président de l'Association CADRes Thur-Doller qui agit pour porter les projets de pistes cyclables.

### **Association des parents d'élèves ROBAS des Bois**

Emmanuelle RUFF informe que l'association des parents d'élèves s'est adaptée aux conditions sanitaires pour maintenir la vente de gâteaux de Noël qui permet de récolter des fonds aux bénéficiaires des écoles. Elle note que les parents sont très investis dans leurs actions et font toujours de nouvelles propositions. La municipalité a souhaité apporter son soutien en mettant à disposition un local pour l'ensachage des gâteaux. La vente aura lieu avec la participation de l'épicerie « Au bonheur de Val ».

### **Conseil Municipal des Jeunes**

Samedi 6 décembre le Conseil Municipal des Jeunes a participé à la mise en place des décorations de Noël dans le village et ont pu se réchauffer avec un bon chocolat chaud et un goûter.

Emmanuelle RUF informe également que samedi 19 décembre, ils présenteront les projets qu'ils souhaitent réaliser durant leur mandature.

### **Site internet**

Eric SOENEN présente les modifications apportées au site de la commune. Pour une meilleure présentation et avec l'aide des propriétaires, Marion FUCHS et Lucille ZUSSY ont renouvelé les photos des gîtes.

De nouvelles photos du Corps des Sapeurs-Pompiers, de l'Arboretum et de la Bibliothèque ont également été mise en ligne.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h05.